



Mon ex peut il m'empêcher d'emmener notre filsen voyage 8 mois?

Par **popie84**, le **30/10/2010** à **14:09**

Bonjour,
j'aimerais partir 8 mois avec mon fils de 3 ans en voyage a montreal pour retrouver mon conjoint jusqu'a ce que son pvt se termine pour ensuite revenir en france avec lui, je voudrais savoir si le père de mon fils (reconnu a la naissance dont j'ai la garde) peut m'empêcher d'y aller car là il s'y oppose merci de votre reponse
cordialement melle bazier

Par **mimi493**, le **30/10/2010** à **14:15**

Avisez-le officiellement (LRAR) du départ.
C'est ensuite au parent le plus diligent de saisir le JAF.

Oui, il peut vous empêcher l'enfant de sortir du territoire, sauf si le JAF vous a donné l'autorisation de le faire. Il peut faire une interdiction d'urgence (dure 48h, extensible à un mois) donc vous pouvez vous retrouver à l'embarquement et que la PAF débarque parce que votre fils a été inscrit sur la liste des personnes recherchées.